

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 26 octobre 2020

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 26 octobre 2020 à 09 h 30 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle ont assisté :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^{ième} vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
Brigitte Villeneuve, membre
M. Bertrand Lefebvre, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, directrice générale et
secrétaire-trésorière
Valérie Foucault, coordonnatrice administrative
MM. Daniel Paquette, directeur des opérations par
intérim
Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie
et technologies

RÉSOL. : 116-10-2020 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 117-10-2020 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 septembre 2020;
4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

6. Virement de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté vers l'excédent de fonctionnement affecté – Poste de pompage d'eau brute;
7. Indexation aux retraités du Régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins;
8. Demande d'octroi des contrats de fourniture des produits chimiques pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2022 – Regroupement d'achat de la Rive-Nord (RAIM-2020-003);
9. Adoption de soumission RAIM-2020-003 – Achat de produits chimiques pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2022 - Regroupement d'achat de la Rive-Nord;
10. Adoption de soumission RAIM-2020-011 – Services professionnels - Plans, devis et surveillance des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc de contournement sur le boul. de la Pinière;
11. Adoption de soumission RAIM-2020-012 – Services professionnels - Plans, devis et surveillance des travaux de remplacement des pompes de haute pression et d'une section de conduite;
12. Adoption de soumission RAIM-2020-013 – Déneigement des stationnements de la RAIM;
13. Autorisation d'une demande de stage à la station de production d'eau potable – Marielena Ciangherotti;
14. Affaires nouvelles;
15. Correspondance :
 - Ville de Sainte-Anne-des-Plaines – Demande d'achat d'eau traitée;
16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 118-10-2020 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 septembre 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 septembre 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 119-10-2020 (Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 100 782,33 \$ et de 1 567 012,22 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 120-10-2020 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020 au montant de 226 077,64 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 121-10-2020 (Virement de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté vers l'excédent de fonctionnement affecté – Poste de pompage d'eau brute)

ATTENDU le dépôt du rapport financier 2019 par la résolution 37-04-2020 datée du 27 avril 2020, lequel montre un excédent de fonctionnement accumulé non affecté au montant de 3 310 762 \$;

ATTENDU QUE le niveau de la rivière de Mille Îles est grandement influencé par les problématiques de frasil et par les crues saisonnières;

ATTENDU QUE l'usine de filtration est située en bordure de la rivière et que son poste de pompage d'eau brute est implanté à un niveau inférieur au reste de l'usine;

ATTENDU QUE l'usine de filtration est vulnérable aux variations de niveau et qu'une inondation pourrait avoir un impact sur la production et la distribution d'eau potable;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer un virement de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté vers l'excédent de fonctionnement affecté, et ce, pour financer les opérations relatives à l'amélioration du poste de pompage d'eau brute;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise la secrétaire-trésorière à effectuer un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté vers l'excédent de fonctionnement affecté – poste de de pompage d'eau brute, au montant de 500 000 \$.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 122-10-2020 (Indexation aux retraités du Régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins)

ATTENDU la résolution 157-12-2018 adoptant le texte modifié du « Régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipales des Moulins (RAIM) et de la MRC Les Moulins » (le « Régime »);

ATTENDU l'article 10.8 du texte du Régime sur l'excédent d'actif au volet courant et l'article 10.9 du texte du Régime sur l'excédent d'actif au volet antérieur;

ATTENDU QUE l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 du Régime qui sera enregistrée auprès de Retraite Québec démontre un excédent d'actif au volet courant et au volet antérieur;

ATTENDU QUE l'excédent d'actif au volet antérieur et au volet courant, après la provision pour écarts défavorables prévue aux articles 10.8.2 a) et 10.9.2 a), est suffisante pour la provision pour l'indexation pendant la retraite prévue aux articles 10.8.2. b) et 10.9.2 b);

ATTENDU QU'il n'y a pas de récupération par l'employeur prévue aux articles 10.8.2 c) et 10.9.2 c);

ATTENDU QU'après la constitution des provisions prévue aux articles 10.8.2 a), b) et c) et 10.9.2 a), b) et c), l'excédent d'actif résiduel au volet courant et au volet antérieur, prévu aux articles 10.8.2 d) et 10.9.2 d), peut être partagé à parts égales entre les participants et l'employeur;

ATTENDU la diminution de la valeur marchande de la caisse du Régime en 2020 et l'incertitude économique liée à la pandémie de la COVID-19;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'indexation soit accordée aux retraités du Régime rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 conformément aux articles 10.8.2. b) et 10.9.2 b).

QUE l'excédent d'actif résiduel prévu aux articles 10.8.2 d) et 10.9.2 d) ne soit pas utilisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 123-10-2020 (Demande d'octroi des contrats de fourniture des produits chimiques pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2022 – Regroupement d'achat de la Rive-Nord (RAIM-2020-003))

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) procède à l'approvisionnement de plusieurs de ses produits chimiques via le Regroupement d'achat de la Rive-Nord;

ATTENDU la résolution 30-03-2020 par laquelle la RAIM a été mandaté, pour et au nom du Regroupement d'achat Rive-Nord, afin de procéder à l'appel d'offres public pour la fourniture des produits chimiques servant au traitement des eaux potables et usées pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2022;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE l'avis d'appel d'offres RAIM-2020-003 a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 août 2020;

ATTENDU QUE douze (12) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 septembre 2020;

ATTENDU l'analyse administrative des soumissions et le rapport daté du 22 octobre 2020 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration de la RAIM recommande aux villes, municipalités et régies participantes du « Regroupement d'achat de la Rive-Nord » d'attribuer les contrats pour l'achat de produits chimiques pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2022 aux plus bas soumissionnaires conformes par article, conformément au rapport du service de l'approvisionnement de la Ville de Terrebonne, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 124-10-2020 (Adoption de soumission RAIM-2020-003 – Achat de produits chimiques pour la période du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2022- Regroupement d'achat de la Rive-Nord)

ATTENDU la résolution 30-03-2020 par laquelle la RAIM a été mandaté, en son nom et au nom de chacune des municipalités membre Regroupement d'achat de la Rive-Nord, afin de procéder à l'appel d'offres public pour la fourniture des produits chimiques servant au traitement des eaux potables et usées pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2022;

ATTENDU QUE l'avis d'appel d'offres RAIM-2020-003 a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 août 2020;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 septembre 2020 pour les produits chimiques requis par la RAIM, à savoir :

Lot A.2 - Sulfate d'aluminium en vrac liquide à 48,8%

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg liquide)	Prix (taxes en sus)
Kemira Water Solutions Canada inc.	0,204 \$ / kg liquide	2 150 000	438 600,00 \$
Produits Chimiques Chemtrade Canada ltée	0,26023 \$ / kg liquide	2 150 000	559 494,50 \$

Lot B1 - Polymère eau potable en sac de 750 kg

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg)	Prix (taxes en sus)
Univar Canada ltée	4,79 \$ / kg	5 750	27 542,50 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

Lot B2 - Polymère eaux usées 3551 en sac de 25 kg

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg)	Prix (taxes en sus)
Brenntag Canada inc.	4,73 \$ / kg	2 000	9 460,00 \$

Lot C3 - Hypochlorite de sodium à 12% 26 000 litres

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg)	Prix (taxes en sus)
UBA inc.	0,179 \$ / litre	430 000	76 970,00 \$
KIK Holdco Company inc. (Lavo)	0,192 \$ / litre	430 000	82 560,00 \$
Brenntag Canada inc.	0,25 \$ / litre	430 000	107 500,00 \$

Lot C3 - Hypochlorite de sodium à 12% 1000 litres

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg)	Prix (taxes en sus)
UBA inc.	0,389 \$ / litre	42 500	16 532,50 \$
KIK Holdco Company inc. (Lavo)	0,405 \$ / litre	42 500	17 212,50 \$
Brenntag Canada inc.	0,51 \$ / litre	42 500	21 675,00 \$

Lot E2 - Hydroxyde de sodium (soude caustique)

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg)	Prix (taxes en sus)
Produits Chimiques Sodrox	0,945 \$ / kg	350 000	330 750,00 \$
Brenntag Canada inc.	0,952 \$ / kg	350 000	333 200,00 \$

Lot H1 - Microsable en sac de 907 kg

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg)	Prix (taxes en sus)
Distribution Glass Jet inc.	0,49 \$ / kg	24 489	11 999,61 \$
Véolia Eau technologies Canada inc.	0,53 \$ / kg	24 489	12 979,17 \$

ATTENDU l'analyse administrative des soumissions et le rapport daté du 23 octobre 2020 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE les prix soumissionnés comprennent produits, transport et déchargement dans les réservoirs et que ces prix demeurent fermes pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les soumissions des sociétés mentionnées ci-dessous pour la fourniture des produits chimiques servant au traitement des eaux potables et usées pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2022 :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

	Montant (taxes en sus)
Lot A.2 - Sulfate d'aluminium en vrac liquide à 48,8% Kemira Water Solutions Canada inc.	438 600 \$
Lot B1 - Polymère eau potable en sac de 750 kg Univar Canada Itée	27 542,50 \$
Lot B2 - Polymère eaux usées 3551 en sac de 25 kg Brenntag Canada inc.	9 460,00 \$
Lot C3 - Hypochlorite de sodium à 12% 26 000 litres UBA inc.,	76 970,00 \$
Lot C3 - Hypochlorite de sodium à 12% 1000 litres UBA inc.	16 532,50 \$
Lot E2 - Hydroxyde de sodium (soude caustique) Produits Chimiques Sodrox	330 750,00 \$
Lot H1 - Microsable en sac de 907 kg Distribution Glass Jet inc.	11 999,61 \$

ADOPTÉ

RÉSOL. : 125-10-2020 (Adoption de soumission RAIM-2020-011 – Services professionnels - Plans, devis et surveillance des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc de contournement sur le boul. de la Pinière)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc de contournement avec équipement motorisé sur le boulevard de la Pinière (RAIM-2020-011);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 septembre 2020;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article:

	Pointage final	Montant
Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	45,59	33 543,96 \$ t.t.c.
EFEL Experts-conseils inc.	39,49	35 377,81 \$ t.t.c.*corrigé
BHP experts-conseils S.E.C.	24,58	60 103,20 \$ t.t.c.

ATTENDU QU'une erreur de calcul a été corrigée dans la soumission d'EFEL Experts-conseils inc. et que cette correction n'a pas d'incidence sur le rang des soumissionnaires;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAIM ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 30 985,76 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le nom de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 26 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour les services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc de contournement avec équipement motorisé sur le boulevard de la Pinière, au montant de 29 175 \$ (taxes en sus).

QUE la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc. soit autorisée à déposer, pour et au nom de la RAIM, la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

QUE la RAIM s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le formulaire d'attestation de conformité aux plans et devis et à l'autorisation accordée du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) signé par un ingénieur.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 126-10-2020 (Adoption de soumission RAIM-2020-012 – Services professionnels - Plans, devis et surveillance des travaux de remplacement des pompes de haute pression et d'une section de conduite)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement des pompes de la haute pression et d'une section de conduite (RAIM-2020-012);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 septembre 2020;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article:

	Pointage final	Montant
FNX-Innov inc.	40,61	35 527,28 \$ t.t.c.
GBI Experts-conseils inc.	29,59	50 703,98 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAIM ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 31 089,24 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le nom de la firme FNX-Innov inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 26 octobre 2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme FNX-Innov inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de FNX-Innov inc. pour les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement des pompes de la haute pression et d'une section de conduite, au montant de 30 900 \$ (taxes en sus.)

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 127-10-2020 (Adoption de soumission RAIM-2020-013 –
Déneigement des stationnements de la RAIM)**

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des stationnements de la RAIM (RAIM-2020-013);

ATTENDU QUE la période couverte par le contrat est d'une durée de trois (3) ans à compter de la date de la résolution adoptée par le conseil d'administration de la RAIM;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 octobre 2020, à savoir :

Gestion S. Locat enr.	61 032,27 \$ t.t.c. *corrigé
9066-3006 Québec inc. (Entreprise C.D.)	86 861,80 \$ t.t.c. *corrigé
Déneigement Maximum inc.	92 442,87 \$ t.t.c. *corrigé
Déneigement Desjardins Lincourt inc.	131 938,92 \$ t.t.c. *corrigé

ATTENDU QUE des erreurs de calcul ont été corrigées dans les quatre (4) soumissions reçues et que ces corrections n'ont pas d'incidence sur le rang des soumissionnaires;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Gestion S. Locat enr. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 octobre 2020 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 63 092,09 \$ (t.t.c.);

ATTENDU la recommandation de M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies à la RAIM;

ATTENDU QUE le nom de Gestion S. Locat enr. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 26 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à Gestion S. Locat enr.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de l'entreprise Gestion S. Locat enr. pour le déneigement des stationnements de la RAIM, le tout au montant de 53 083,08 \$ (taxes en sus) pour un contrat de trois (3) ans.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 128-10-2020 (Autorisation d'une demande de stage à la station de production d'eau potable – Marielena Ciangherotti)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

D'AUTORISER madame Marielena Ciangherotti, étudiante au programme d'attestation d'études collégiales en Traitement des eaux du Cégep de Saint-Laurent, à faire un stage non-rémunéré à la station de production d'eau potable de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, du 16 novembre au 18 décembre 2020, et ce, conditionnellement aux résultats de l'enquête de sécurité.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 129-10-2020 (Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

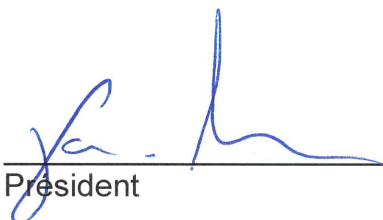
ADOPTÉ

RÉSOL. : 130-10-2020 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière